

Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays
Monsieur Thomas Wyttenbach
Etat Major
Belpstrasse 53
3003 Bern

Lausanne, le 6 juin 2013

**Révision de la loi sur l'approvisionnement du pays LAP
Position du Swiss Shippers Council SSC**

Madame, Monsieur

Le Swiss Shippers' Council SSC est une association économique privée qui défend depuis 1965 les intérêts des utilisateurs de transports (chargeurs), ceci aussi bien dans le domaine du transport multimodal que des opérations transfrontalières. Nous vous remercions au nom de nos membres de pouvoir prendre position sur l'objet mentionné en exergue.

Nous saluons cette révision qui permettra de prendre des dispositions préventives en faveur d'une sécurité en matière d'approvisionnement et qui engendrera une optimisation des différents processus. Dès lors, il sera dorénavant possible d'agir de manière plus rapide, plus précise et avec davantage de flexibilité face aux menaces ou aux pénuries déjà déclarées.

Les prestations de service adaptées aux crises (spécialement les télécommunications, les transports et la logistique, ainsi que l'alimentation en énergie) bénéficient d'une reconnaissance accrue dans la révision LAP. Ainsi, il sera possible de mettre sur pied des mesures juridiquement mieux encadrées, qui permettent d'intégrer les opérateurs industriels (p.ex. les fournisseurs d'électricité) et les prestataires de services (tels que les télécoms ou les entreprises de logistiques) de manière obligatoire dans les processus prévus par l'AEP.

Il est également réjouissant que les transports soient reconnus au même titre que les entrepôts de sécurité et que l'infrastructure.

Il est à veiller dans la nouvelle version de la loi, que la responsabilité propre de l'économie ne soit pas diminuée et que la Confédération n'obtienne un rôle par trop prépondérant. Les compétences ne peuvent pas toutes être déléguées à l'AEP et il est nécessaire de consolider la collaboration entre l'Etat, ses partenaires et de l'économie. Ceci s'est d'ailleurs valablement manifesté à ce jour dans le cadre de la mise sur pied du concept NATRAL.

Nous attachons également une grande importance à ce que cette „volonté nouvelle de résistance“ ne soit pas accompagnée d'une multitude de directives nouvelles pour l'économie. Il convient de définir et de lister les entreprises qui ont déjà entrepris un certain nombre de mesures en faveur de l'approvisionnement du pays et de les considérer comme ayant contribué au concept en les libérant des mesures complémentaires fastidieuses.

L'AEP ne peut et ne doit pas se substituer à l'économie pour assurer l'approvisionnement. Il incombe à l'AEP un rôle de soutien, afin que cette mission puisse être remplie normalement par l'économie, même dans des conditions difficiles. C'est ainsi que le principe de subsidiarité doit s'appliquer pleinement. Nous attendons donc que le législateur accepte et respecte les solutions de l'économie privée. Ce n'est que lorsque l'économie fait face à des pénuries graves et qu'elle est incapable d'assurer l'approvisionnement, que la Confédération et les cantons doivent intervenir en appliquant les mesures prévues.

Les éventuelles distorsions de concurrence dues à l'application de la LAT qui pourraient influencer les opérations préparatives et/ou d'exploitation doivent être évitées. Nous pensons spécialement dans le cas où on confondrait les devoirs de l'AEP et des mesures opérationnelles traditionnelles que les entreprises entreprennent sans autre pour garantir le Business Continuity Management.

En conclusion, nous sommes ravis que cette révision ne prévoit pas de changements fondamentaux pour l'approvisionnement. Cela signifie que les principes et instruments en place tels que la collaboration entre l'économie et l'Etat ainsi que l'obligation de constituer des réserves aient été maintenus.

L' AEP pourra être opérative grâce à la révision proposée, et en cela, des dommages au bon fonctionnement de l'économie nationale pourront être évités et/ou réduits au minimum.

Dans la continuité des actions effectuées à ce jour, nous sommes prêts collaborer pleinement avec l'ensemble de nos membres en faveur des développements du concept NATRAL, initié ces années passées.

Tout en vous remerciant de prendre en compte nos réflexions, nous vous transmettons nos salutations les meilleures.

SWISS SHIPPERS' COUNCIL
Conrad Tobler, secrétaire général

